

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 100

Artikel: Récréations du dimanche
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

re, et il y a même avantage pour elles à se servir de ce procédé, qui, outre sa simplification, est encore plus expéditif que ceux par la chaleur.

Chaque pièce blanchie est, à moitié humide, tendue et fixée sur un tapis, une couverture, ou même sur une étoffe montée en châssis ; on ouvre les points avec une épingle ou tout autre instrument pointu, et on laisse sécher.

On a deux éponges fines : l'une sert à humecter la dentelle ou le tulle avec une solution de gomme adragante ; avec l'autre, on essuie doucement, de manière à enlever l'excès d'humidité.

Cette opération faite, on laisse de nouveau sécher, définitivement cette fois.

* *

Boisson fortifiante pour convalescents.
— Faites fondre dans une terrine 100 grammes de sucre dans 2 décilitres 1/2 d'eau ; ajoutez le reste de la moitié d'une orange et le jus de deux oranges.

Filtrez sur l'entonnoir en verre dans du papier plié ; ajoutez à ce sirop 1/2 litre de vin de champagne. Tenez la boisson en vase couvert et dans un endroit frais.

Les malades et les convalescents seront fortifiés et désaltérés par cette agréable boisson. En été on peut même ajouter de la glace, dans le verre au moment de l'offrir au malade.

LETRE PATOISE

Ai n'y é piépe chi longtemps, enne père d'anaises, qu'i étô és adiances ai Poerraintru, taint in véye aivocat piédaït lai case d'enne coudri de lai velle, que n'avait pe empiayé tot l'étoffe que les dgens yi aivint bayié pou en faire des devaintriés, des gouénés, des tchémiges, et le réchte.

Mon aivocat ne s'étoinait pe in poi, que le brut de ces echpêces de petêts vouls se feuche dinche élaïrdgié poi la velle. C'â aidé dinche d'avo les calomniës ; en lai enuement, ce n'à que des bêtiguettes, des bacouéyeries, enne père de djoués pu tei, c'd's gros l'affaires. Ai dié en c't'occasion un proverbe en laitín, qu'i ne sairô pu dire, ai pe ai se boté ai recontai enne fable de Lai Fontaine, qu'i ai iegé en rentrant en l'hôta. C'était cté des *Femmes et le secret*. El était quection d'in hanne qu'avait ôvait lai neut, et que le dié content, an sai fanne, qu'en feut aitn épavurie, qu'é bâbia, en yi recommaindant chu tot, de n'en ran dire an nium, qo que lai fanne proméché ; mains, voilà qu'en lai fin de la djoinaie, taint la fanne l'eut aivu recontai an enne végenne que proméché achi de n'en ran dire an nium, non seulement tot le velaidge le sauvait, mais ce n'était pu un uë que le pouer-hanne aivait ôvai... c'était casimant enne centaine...

I voi aidé devant moi les euyes et lai colère di djuge taint mon aivocat recontai c't'l'ichtoire. Les dgens riint de bon tiuëre d'in hanne qu'ôvait ! Mais le djuge ne l'entendé pe dinche. Ai fesé an l'aivocat les gros l'cuyes, des euyes tot biancs, et l'airat net dains son dichicoué. L'âtre demandé poquo ? Le djuge répliquai qu'ai n'entendait pe léchié recontai dinche des bai-biôles en justice.. L'aivocat tiudait aidé repithiai en diaint qu'el aivait le droit de défendre sai coudri, que n'était pe enne lairenâsse, des calomnies qu'an yi aipongeait ; qu'ai n'avait p'in-vaintai l'ichtoire de c't'hanne qu'ôvait comme enne dgerenne, et qu'an lai payai trovai dains les Fables di véye Lai Fontaine. Ran n'y fesé.

Le djnge yi défendé lai païrole, sans le velai

léchié continuai, et rendé son djjudgement.

I vos ai dije marthai que les dgens riint tot hât, et se demaindint 'avou mon aivocat était allai creuyé son hichtoire ? Moi, que riò d'avô les âtres, i tenio ai saivo le fin mot de lai tchose. et airriaval en l'hotâ, i me procurai les Fables de ci bon véye Lai Fontaine, comme diait l'aivocat C. et i yi trové mon aïflaire.

El a vrai que le Fabulisté é pu tot l'air de critiquai les fannes, par amoins de ce qu'elles ne serint voidgeai le secret de ce qu'an ios confierai, et que l'ichtoire de l'hanne qu'avait ôvai. n'à qu'enne louéne pou épreuveval lai fanne.

Tot pairiè, s'ai se ne n'y trove pe d'hannes qu'ôvint, i peu vos zichurié qu'ai y en é que ovant, et que faint ai veni des pussins.

An m'achure qu'ai y en aivai iun ai Tchenez. I vo diré soli lai semaine que vint.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 98 du *Pays du Dimanche* :

384. CHARADE.

Vin-aigre. (Vinaigre.)

385. CARRÉ MAGIQUE.

De nombreuses combinaisons permettent de construire des *Carrés magiques*. Dans l'exemple suivant, les nombres de 4 à 64, reliés par un trait, offrent un Dessin régulier de la Polygraphie du Roi aux Echecs.

4	3	55	1	64	10	62	61
5	54	2	56	9	63	11	60
53	6	7	8	57	58	59	12
52	51	42	41	24	23	14	13
44	43	50	25	40	15	22	21
45	46	26	49	16	39	19	20
29	27	47	48	17	18	38	36
28	30	31	32	33	34	35	37

386. MOYENS MNÉMONIQUES.

C H I C A G O
C O R S E
R I O N
R I A N T
S O N G E
E N T E R

lutte des Géants.
pliante en Autide
élève et Paris.

387 MOT CARRÉ.

C O R S E
O R I O N
R I A N T
S O N G E
E N T E R

Ont envoyé des *Solutions partielles* MM. Lukas et son ami Lubin à Porrentruy ; L'Exilé de l'Erguel à Porrentruy ; Myosotis à Delémont ; Pieter Maritzbourg à Chaux-de-Fonds ; Oncle Tom à Bienna ; Philosophe à St-Imier ;

392. CHARADE.

Avez-vous du bon sens ? Mon premier n'en a pas.
Avez-vous des écus ? Mon second n'en a pas.
Avez-vous du sang-froid ? Mon entier n'en a pas.

393. LETTRES INCONNUES.

Ajouter une Lettre aux huit mots suivants, pour en former huit Prénoms masculins. Les lettres ajoutées donneront un Prénom féminin.

Never. — Egorje. — Silex. — Nitre. — Gers. — Noé. — Five. — Ducal.

394. MOTS EN LOSANGE.

X	1. — Chiffre romain.
X X X	2. — Adjectif.
X X X X X	3. — Pientre contemporain
X X X X X X X	4. — Possession lontaine.
X X X X X X X X	5. — Prénom féminin.
X X X X X X X X	6. — Fortifiant.
X X X X X	7. — Arachnide.
X X X	8. — Participe.
X	9. — Voyelle.

395. ANAGRAMME.

Jadis, cher lecteur, mon enceinte,
Théâtre de jeux inhumains,
Fort en honneur chez les Romains,
Du sang des athlètes fut teinte.

Mèle ; originaire d'Artois,
Je battis le duc de Lorraine,
Et fus illustre capitaine
Du plus célèbre de nos rois.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 12 décembre 1899.

Publications officielles.

Exportation de bois en France. — Lire l'avis du département fédéral du commerce aux exportateurs Suisses de bois sciés qui veulent prolier en 1900 de la réduction des droits stipulés dans la convention du 23 février 1882.

Bétail à pied fourchu. — Le département fédéral de l'agriculture a, le 7 octobre dernier, interdit l'importation du bétail fourchu, des moutons, des chèvres et des porcs provenant d'Allemagne. En date du 17 novembre il a étendu cette interdiction jusqu'à nouvel ordre *au trafic frontière du bétail à pied fourchu provenant du Grand duché de Bade et de l'Alsace à destination de la Suisse*.

Franches-Montagnes. — Assemblée des délégués des communes du district le jeudi 7 déc. à 9 h. à Jurentuti : à Saignelégier pour passer les comptes de l'hôpital et des orphelinats, nommer les membres de la série sortante du Conseil de l'orphelinat de St-Vincent de Paul, discuter l'introduction d'une association de secours en nature.

Convocations d'assemblées.

Reclère. — Le 10 déc. à 12 h. 1/2 pour renouveler les autorités.

Saignelégier. — Assemblée paroissiale le 3 après l'office pour passer les comptes, voter le budget et nommer des conseillers.

Soubey. — Le 9 à 9 h. du matin pour renouveler les autorités, s'occuper d'un emprunt, de la révision d'un règlement et du bois de la cure et de l'école.

Les Bois. — Le samedi 9 à 9 h. du matin pour nommer deux conseillers, le maire, passer les comptes et fixer le budget.

Montfaverger. — Le 9 à 2 h. pour renouveler le conseil, et fixer le salaire du préposé à la tenue des registres.

Sohyères. — Assemblée bourgeoise le 6 déc. à 8 h. 1/2 pour voter le crédit nécessaire à l'établissement d'un chemin.